

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance extraordinaire tenue le 26 août 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA22 22030 à OCA22 22032 – Résolution CA22 220260 (dossier 1228980005)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2022

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 26 août 2022.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude